

PESCATORE, resta dans les cartons jusqu'à ce que le souverain daignât en tenir compte, mais trop tard, par l'ordonnance du 23. 9. 1839. (67)

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le démontrer, il ne fallait pas trop compter sur la cassette privée du roi quand il s'agissait de boucher un trou. Il ne fallait surtout pas escompter un « cadeau princier » auquel Guillaume I<sup>er</sup> était opposé par nature. Cela n'empêche que, de temps en temps et dans des circonstances bien déterminées, il n'accordât des prêts. Lors de la régularisation de la comptabilité arriérée du Grand-Duché, en 1840, il s'avéra qu'il revenait à la Couronne 184 667 florins pour avances faites de 1830 à 1839. (68)

Avant d'aborder la dernière étape du règne de Guillaume I<sup>er</sup> qui ne fut pour lui qu'un long désenchantement, encore un mot de la situation de l'Eglise. Depuis 1831 le plat pays était soumis à la réglementation religieuse belge qui prévoyait la liberté des cultes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Par arrêté royal grand-ducal du 11. 6. 1839 Guillaume I<sup>er</sup> déclara qu'en matière religieuse « tout ... reste entièrement dans l'état du jour de la prise en possession. » Un an plus tard il réussit à détacher le Luxembourg du diocèse de Namur et il approuva l'érection du Grand-Duché en vicariat apostolique. L'arrêté afférent du 13. 6. 1840 fut un des derniers actes concernant le Luxembourg signés avant l'abdication de Guillaume I<sup>er</sup>. (69)

La Révolution belge, qui eut les conséquences que tout le monde connaît, fut précédée en 1829 de tractations qui, pour n'avoir été connues que plus tard, n'en constituaient pas moins une grande menace pour l'autonomie des Pays-Bas et du Luxembourg.

Nous voulons parler du projet de remaniement de la carte de l'Europe par l'insuffisant POLIGNAC, ministre de CHARLES X, soumis au tsar NICOLAS I<sup>er</sup> et dont nous ne retiendrons que ce qui intéresse les Pays-Bas : la Hollande devait être attribuée à la Prusse tandis que la Belgique et le Luxembourg iraient à la France ; pour dédommager le roi des Pays-Bas on lui avait destiné la souveraineté sur la partie méridionale de la péninsule balkanique ! Les chimères du ministre français « dont le nom seul était une provocation pour les libéraux » (70) tombèrent à l'eau avant d'avoir trouvé un commencement d'exécution, mais rien que le fait d'avoir été conçues prouve la caducité de la Sainte-Alliance.

A son tour, Guillaume I<sup>er</sup> subit les conséquences de la dislocation des liens par lesquels s'étaient unies les grandes puissances en 1815. Vainement il implora l'intervention des puissances signataires du protocole de Londres du 20. 6. 1814.

Le tsar Nicolas I<sup>er</sup>, qui semblait avoir oublié les projets de Polignac, était décidé d'envoyer des troupes en Belgique, mais l'épidémie du choléra et la révolte de ses régiments à Varsovie l'en empêchèrent ; l'Autriche ne pouvait quitter de l'oeil l'Italie ; Frédéric-Guillaume III de Prusse, beau-frère du roi grand-duc, aurait fait marcher ses troupes, mais la France s'y opposa en invoquant le prin-